



## Deménagement - garde d'enfant - capacité a se loger

-----  
Par xylophone

En cours de procédure pour obtenir que mon lieu de vie soit la résidence principale de mon fils,  
Je projette de déménager à marseille à la rentrée,  
Mon avocate me recommande de me constituer une attestation indiquant que j'aurais la capacité de me trouver un logement avec le salaire que je vais toucher là bas,  
Comment dois je me constituer une telle attestation? Qui a l'autorité pour me fournir un tel doc ?

Merci BEAUCOUP d'avance !!

-----  
Par kang74

Bonjour ( c'est pas mal la politesse : nan ?)

Il suffit d'avoir une promesse d'embauche avec un beau chiffre et un bail ...